

---

# Corporate governance



## 1 Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration de Banque Degroof Petercam regroupe les administrateurs membres du comité de direction et les administrateurs non exécutifs.

La composition du conseil d'administration est déterminée sur la base des règles suivantes :

- la composition d'ensemble du conseil doit lui permettre de fonctionner de façon effective et efficace, dans l'intérêt social ; elle doit être basée sur une diversité et une complémentarité d'expériences et de compétences ;
- aucun groupe d'administrateurs ou membre individuel ne peut dominer la prise de décision par le conseil ;
- les administrateurs non exécutifs sont majoritaires ;
- le conseil compte parmi ses membres deux administrateurs indépendants.

Le comité de nomination a pour mission de formuler périodiquement, et notamment lors des renouvellements de mandats, des recommandations au conseil d'administration concernant la taille et la composition du conseil. Les membres du conseil disposent tous de l'honorabilité professionnelle et de l'expérience adéquate exigée par les dispositions légales.

Dans ses recommandations à l'assemblée générale des actionnaires en vue de la nomination d'administrateurs, le comité de nomination est attentif à l'équilibre de connaissances, de compétences, de diversité et d'expérience au sein du conseil.

Au cours de l'exercice, les changements suivants sont intervenus dans la composition du conseil d'administration et du comité de direction.

L'assemblée générale ordinaire du 23 mai 2017 a nommé pour, un terme de six années, Monsieur Benoît Daenen à la fonction d'administrateur. Le conseil d'administration, en sa réunion du 16 mars 2017, a décidé de nommer celui-ci administrateur délégué et membre du comité de direction.

Au 31 décembre 2017, le conseil d'administration était composé comme suit :

	<b>Échéance du mandat</b>
<b>Président du conseil d'administration</b>	
Baron Philippson	05/2019
<b>Président du comité de direction – administrateur délégué</b>	
Philippe Masset	05/2020
<b>Administrateurs membres du comité de direction – administrateurs délégués</b>	
Nathalie Basyn	05/2021
Gautier Bataille de Longprey	05/2022
Bruno Colmant	02/2021
Gilles Firmin	05/2019
Pascal Nyckees	05/2021
Benoit Daenen	05/2023
<b>Administrateurs</b>	
Ludwig Criel <sup>1</sup>	05/2021
Miguel del Marmol	05/2021
Jean-Baptiste Douville de Franssu	05/2021
Christian Jacobs <sup>1</sup>	05/2019
Jean-Marie Laurent Josi	05/2022
Véronique Peterbroeck	06/2021
Jacques-Martin Philippson	05/2022
Alain Schockert	05/2022
Frank van Bellinghen	05/2019

Le conseil d'administration considère comme personnalités indépendantes ceux de ses membres qui répondent aux critères mentionnés à l'article 526ter du Code des Sociétés. Il y a lieu de considérer comme administrateur indépendant les personnes suivantes : Monsieur Christian Jacobs et Monsieur Ludwig Criel.

Après avis du comité de nomination, le conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale ordinaire du 22 mai 2018, pour un terme de six années, la nomination de Monsieur Guido Vanherpe, qui avait été nommé provisoirement administrateur en remplacement de Monsieur Xavier Van Campenhout, démissionnaire au 31 décembre 2017, lors du conseil d'administration du 8 février 2018 ainsi que celle de Monsieur François Wohrer. Ce dernier intégrera le comité de direction sous réserve de sa nomination par l'assemblée générale et d'une décision du conseil d'administration.

Conformément aux dispositions légales applicables, cette proposition est soumise à l'approbation des autorités de contrôle.

<sup>1</sup> Administrateur indépendant.

## 2 Fonctionnement du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la définition de la stratégie et de la politique générale. Il veille à sa mise en œuvre par le comité de direction et détermine, sur la base des propositions du comité de direction, les moyens nécessaires à cette fin. Il détermine la compétence et la composition du comité de direction et contrôle son action. Il veille à la mise en œuvre des moyens adéquats en vue d'assurer la pérennité de l'entreprise.

Il délibère sur tous les sujets et matières relevant de sa compétence, tels que l'arrêté des comptes annuels et des rapports de gestion ainsi que la convocation aux assemblées générales. Il reçoit lors de chaque réunion trimestrielle l'information adéquate sur l'évolution de la marche des affaires et les chiffres clés, tant pour la société elle-même que pour ses principales filiales. Il approuve également le budget annuel.

Le conseil d'administration se réunit au minimum quatre fois par an. Il s'est réuni huit fois au cours de l'exercice.

Le conseil d'administration a examiné à la fin de chaque trimestre en autres, les résultats réalisés par le groupe. Il a mené des réflexions stratégiques sur l'orientation à donner à certaines activités du groupe, sur des éventuels dossiers de reprise et a suivi l'évolution des travaux d'intégration.

Le conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée. Chaque administrateur ne peut représenter plus de deux de ses collègues. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix. En cas de partage, la proposition est rejetée.

Le total des rémunérations attribuées aux membres du conseil d'administration figure à l'annexe aux comptes sociaux (point XXIX, sous-rubrique A4). La version intégrale des comptes sociaux est disponible au siège de la société.

## 3 Gestion journalière du groupe – comité de direction

Le conseil d'administration a, conformément à l'article 17 de ses statuts, constitué en son sein un comité de direction.

Le comité de direction est compétent pour la gestion des activités de l'établissement de crédit dans le cadre de la politique générale définie par le conseil d'administration.

À cet effet, le comité de direction est investi par le conseil d'administration des pouvoirs de décision et des pouvoirs de représentation de la société dans ses relations avec le personnel, la clientèle, les autres établissements de crédit, l'environnement économique et social et les autorités ainsi que des pouvoirs de décision quant à la représentation de la société auprès de ses filiales et auprès des sociétés dans le capital desquelles elle est intéressée.

La composition du comité de direction est déterminée sur la base des principes suivants :

- la complémentarité des compétences (en matière financière, gestion des risques, connaissances opérationnelles, etc.) requises pour assurer la mise en œuvre de la stratégie définie par le conseil d'administration ;
- l'évolution des besoins ;
- la prise en compte des critères moraux, déontologiques et éthiques applicables au sein du groupe.

Le comité de direction se réunit en principe quatre fois par mois. Il s'est réuni 54 fois au cours de l'exercice.

## 4 Comités créés par le conseil d'administration

Au sein du conseil d'administration, la Banque a, conformément aux dispositions légales, constitué des comités spécialisés, exclusivement composés d'administrateurs non exécutifs.

### 4.1 Comité d'audit

Le comité d'audit assiste le conseil d'administration dans sa fonction de surveillance et plus spécifiquement dans les matières relatives :

- aux informations financières destinées aux actionnaires et aux tiers ;
- au processus d'audit ;
- au fonctionnement du contrôle interne ;
- au suivi de la relation avec le commissaire.

Le comité est présidé par Monsieur Christian Jacobs.

Monsieur Ludwig Criel est membre du comité d'audit en qualité d'administrateur indépendant.

Le Chief Executive Officer, le Chief Risk Officer et le Chief Audit Officer sont invités aux réunions du comité d'audit sans en être membres. Le Chief Financial Officer est invité aux réunions relatives à l'analyse des comptes semestriels et annuels et à l'évolution des résultats.

Le commissaire de la société participe quant à lui aux réunions qui ont trait à l'examen des comptes semestriels et annuels.

Le président du comité d'audit est un administrateur indépendant et est membre du comité d'audit de la filiale au Luxembourg.

Le comité d'audit s'est réuni neuf fois au cours de l'exercice. Il a systématiquement fait rapport au conseil d'administration de ses activités.

Les réunions ont porté principalement sur l'examen des situations semestrielles, des comptes annuels et des rapports d'activité, le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'audit interne groupe et l'approbation de la planification des missions de l'audit interne. Le comité est également informé des conclusions des comités d'audit et risques des filiales. Les représentants des principales filiales du groupe ont fait rapport de leurs activités et de leurs défis. Le comité a pris connaissance du relevé des litiges.

### 4.2 Comité des risques

Le comité des risques assiste le conseil d'administration en ce qui concerne l'évaluation du niveau de tolérance en matière de risques et propose des plans d'action en cette matière.

Le comité des risques est présidé par Monsieur Frank van Bellingen.

Monsieur Christian Jacobs est membre du comité des risques en qualité d'administrateur indépendant.

Le Chief Executive Officer, le Chief Risk Officer et le Chief Audit Officer sont invités aux réunions du comité des risques sans en être membres.

Le comité des risques s'est réuni neuf fois au cours de l'exercice. Il a systématiquement fait rapport au conseil d'administration de ses activités.

Le comité des risques traite des grandes orientations du groupe en matière de risque. Il bénéficie d'exposés spécifiques des cadres compétents, examine les procédures de contrôle de certains risques de marché et des risques structurels de taux d'intérêt.

---

<sup>1</sup> Internal Capital Adequacy Assessment Process.

<sup>2</sup> Internal Liquidity Adequacy Assessment Processes.

Le comité des risques a porté une attention particulière au suivi réalisé par le risk management et plus spécifiquement à l'impact de certaines décisions sur le profil de risque de la Banque. Le comité a par ailleurs veillé à la bonne application de la politique de rémunération. Il a validé les rapports ICAAP<sup>1</sup> et ILAAP<sup>2</sup>, Plan de redressement, les rapports périodiques de risk management et de risque opérationnel, ainsi que le rapport annuel du Compliance Officer.

## 4.3 Comité de nomination

Le comité de nomination est consulté sur les questions relatives :

- à la composition et à la taille du conseil d'administration et du comité de direction ;
- à la définition du profil des membres du conseil d'administration, du comité de direction et des 'Identified Staff', et au processus de sélection de ceux-ci;
- aux propositions de nomination et de réélection des administrateurs et des membres du comité de direction.

Le comité est présidé par Monsieur Alain Philippon et Monsieur Ludwig Criel est membre du comité de nomination, en qualité d'administrateur indépendant. Le Chief Executive Officer et le Group Chief HR Officer sont invités aux réunions du comité de nomination.

Le comité de nomination s'est réuni huit fois au cours de l'exercice. Il a fait systématiquement rapport de ses activités au conseil.

## 4.4 Comité de rémunération

Le comité de rémunération est consulté sur les questions relatives :

- à la politique de rémunération générale ;
- à l'enveloppe globale des rémunérations variables ;
- à la rémunération des administrateurs membres du comité de direction ;
- à la rémunération des 'Identified Staff' et des fonctions de contrôle indépendantes ;
- aux plans d'intéressement des membres du personnel de la Banque.

Messieurs Ludwig Criel (président) et Christian Jacobs font partie du comité de rémunération en leur qualité d'administrateur indépendant.

Le Chief Executive Officer et le Group Chief HR Officer sont invités aux réunions du comité de rémunération.

Le comité de rémunération s'est réuni sept fois au cours de l'exercice. Il a fait systématiquement rapport de ses activités au conseil. Il s'est principalement penché sur l'harmonisation des rémunérations suite à la fusion.

## 5 Politique d'affectation des résultats

Le dividende est déterminé en fonction de l'évolution du bénéfice net consolidé, du report à nouveau et de la stratégie du groupe.

## 6 Mémoire de gouvernance

La Banque a élaboré un mémoire de gouvernance évaluant les caractéristiques de base de sa structure de gestion relatif :

- à l'honorabilité et à la santé financière des actionnaires significatifs ;
- à une structure de gestion transparente favorisant une gestion saine et prudente ;
- à la détermination des compétences et responsabilités de chaque segment de l'organisation ;
- au caractère collégial de la direction effective ;
- aux fonctions de contrôle indépendantes ;
- au profil adéquat et aux qualités de ses dirigeants ;
- à la politique de rémunération de ses dirigeants ;
- à la détermination des objectifs stratégiques et valeurs que s'assigne la Banque ;
- à la bonne connaissance de la structure opérationnelle et des activités par la direction ;
- à la communication adéquate sur la gestion et le contrôle avec les différentes parties concernées.

Cette information est transmise à la Banque nationale de Belgique et est périodiquement actualisée.